

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2016.15.HD
PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION

Le Maire de Barfleur,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le tournage du film « La légende du Vieux Prigent », du dimanche 22 mai 2016 au jeudi 26 mai 2016 sur la commune de Barfleur,

ARRÊTE :

Article 1 : Monsieur Georges HAUCHARD-HEUTTE est autorisé à effectuer des prises de vues, du dimanche 22 mai 2016 au jeudi 26 mai 2016, et ce dans les lieux suivants :

- **Dimanche 22 mai :** Rue Saint Nicolas (1/2 de la rue, passage possible) de l'angle de la rue du Fort à l'angle de la rue du Nord de 7 h à 21 h
- **Lundi 23 mai :** Quai Henri Chardon (places de stationnement des 2 côtés, hors camions des pêcheurs) de l'église au 22, Quai Henri Chardon, avec les places de stationnement, de 7 h à 17h30, et au terrain des Pêcheurs de 16 à 22 h
- **Mardi 24 et mercredi 25 mai :** Quai Henri Chardon : places de stationnement du n° 9 au n° 13, des 2 côtés de la rue de 7 h à 22 h30
- **Mercredi 25 mai :** Rue Paul Placide de 19 h à 23 h
- **Jeudi 26 mai :** Quai Henri Chardon (place de stationnement des 2 côtés, hors camions des pêcheurs) de l'église au 22, Quai Henri Chardon + places de stationnement le long du port du n° 55 au 59 et places SNSM de 12 à 19 h

Article 2 : La circulation et le stationnement seront interdits aux endroits sus-énoncés.

Article 3 : Des places de parking Quai Henri Chardon seront définies.

Article 4 : Des panneaux matérialiseront cette interdiction.

Article 5 : La Gendarmerie de Saint Vaast La Hougue et le Maire de BARFLEUR sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer la bonne exécution du présent arrêté.

A Barfleur, le 11 mai 2016
Pour Le Maire
L'Adjoint par délégation
Henri DOUCHIN

